

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2020

Présents : AVON Jean-Michel, BERAUD François, BLOUET Christine, BRONDEX Elisabeth, COCHET Simone, DAVIET Bernard, DEMAISON Béatrice, DERRIEN Patrice, DESTAGNOL Bernard, LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, POUPARD Valérie, ROBBE Pierre, THOMAS Patrice, VALLIER Michel, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Philippe

Absents excusés : BAU ROUPIOZ Valérie (procuration donnée à F. RAVOIRE)

Absents : BURGOD Stéphane, COPPIN Martine, LAMBERT Damien, ROUPIOZ Gilbert, SZMALC Véronique, TILLIET Christophe, VIOLLET Marc

Secrétaire de séance : M. Patrice DERRIEN

Le compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

DEL_2020_001 : Autorisation faite au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune de Vallières-sur-Fier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune de Vallières-sur-Fier, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	Budget 2019	25%
21 : immobilisation corporelles	2 052 014,51	513 003,63

Répartis comme suit :

chapitre	opération	article	investissement voté
21	Achat terrain La Ponnaix	2111	10 575,00
21	MO construction école	21312	111 583,75
21	Travaux fermeture clos couvert	21318	31 554,31
21	Compresseur	2188	229,90
TOTAL CHAPITRE 21			153 942,96

DEL_2020_002 : Adhésion à la Société d'Economie Alpestre (SEA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Communes Forestières de Haute-Savoie, qui permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement spécialisé pour tous besoins « forêt-bois » et autorise M. le Maire à verser la cotisation d'un montant de 66 €.

DEL_2020_003 : Urbanisation du secteur « Sur les Marais » : Approbation du Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) au 31 décembre 2018 de TERACTEM

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu annuel établi par TERACTEM au 31 décembre 2018 dans le cadre de la convention de mandat confiée par délibération du 24.08.2010 pour la réalisation des phases 1 et 2 des voiries et espaces publics du secteur des Marais.

**DEL_2020_004 : Aménagement d'une liaison piétonne entre l'école du Val et Saint-André :
Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département de la Haute Savoie**

Monsieur le Maire rappelle la réalisation du cheminement piétonnier entre Sion et l'école du Val et le projet d'aménagement de la voie verte entre l'école du Val et Saint-André. Ces travaux ayant lieu sur le domaine public routier départemental, il y a lieu d'établir une convention précisant les conditions administratives, techniques et financières entre la commune et le Département de la Haute Savoie.

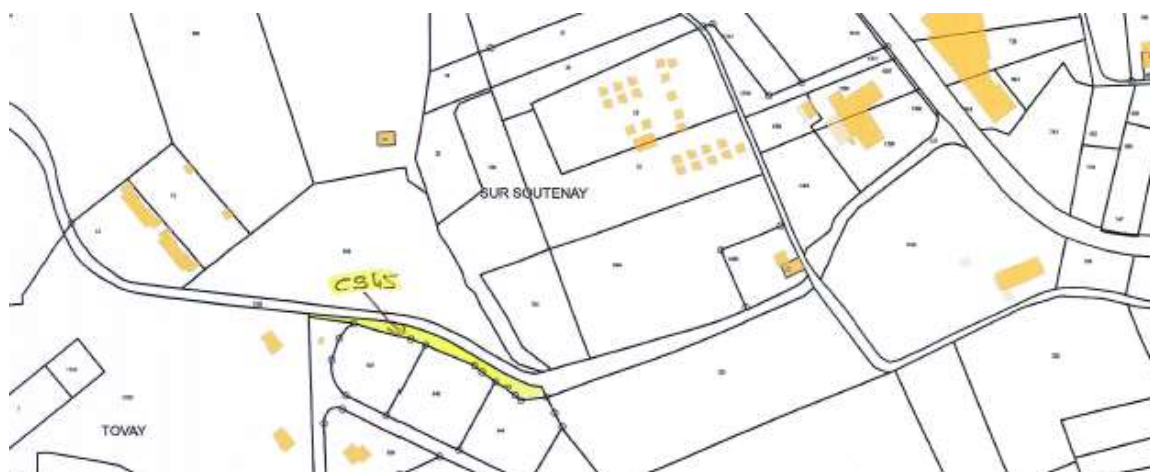
Les travaux et le financement de l'opération seront assurés par la commune, pour un coût prévisionnel de 38 173,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement de la liaison piétonne entre l'école du Val et Saint-André avec le Département de la Haute-Savoie, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DEL_2020_005 : Route d'accès à EDF – Cession gratuite par EDF de la parcelle cadastrée section C n° 945

Monsieur le Maire rappelle la cession gratuite par EDF à la commune de la voie d'accès à l'usine de Vallières. Cette cession concerne les parcelles cadastrées section C n° 727 (11 a 30 ca) C 1321 (2 a 44 ca) C 610 (6 a19 ca) et C 1325 (70 ca).

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 945 d'une contenance de 9 ares 45 ca qui n'a pas été intégrée dans cette cession gratuite.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la cession gratuite par EDF au profit de la commune de la parcelle cadastrée section C n° 945, et autorise M. le Maire à faire toutes les formalités s'y rapportant et à signer l'acte notarié à intervenir.

Prochaine réunion : mercredi 19 février 2020

Fin de séance : 21h30